

SEJOUR EN TOURAINE

proposé par Jean Claude et Milène WEBER

Annulation du séjour à Bessans (effectif minima non atteint)

Nous vous proposons un séjour CAP FRANCE « La Saulaie » à Chédigny en Indre et Loire ,village labellisé 1er jardin remarquable de France

du 13 au 19 juin 2020 (7 jours 6 nuits)

Chambres confort hôtelier,linge de toilette fourni

Repas servis à l'assiette,menus tourangeaux,vins aux repas,café le midi

Petit-déjeuner et pique-nique en buffet

Piscine extérieure chauffée, parcours de santé

Randonnées ½ journée 8 à 11 km,randos journée 14 km encadrées

Randonnées vers Loches, Montrésor,Chédigny,Chenonceaux,Amboise

Montlouis ,Beaulieu et ses troglodytes

Visites guidées des châteaux de Chenonceaux et Montpoupon ,du musée de la Vènerie , d'une cave avec dégustation

Soirées animées par l'équipe du cap france la Saulaie

Prix du séjour : 600 euros

comprenant:la pension complète du dîner du 13 juin au pt déjeuner du 19 juin
encadrement des randos et visites ,assurance annulation , taxe de séjour
entrées des visites Pot de départ

ne comprend pas : le trajet en auto pour Chédigny:280 à 300 km ,par le train gare à Tours ou Amboise ,chambre individuelle:12 euros par nuit soit 72 euros

Séjour limité à 31 personnes: 28 (14 chambres de 2) et 3 chambres individuelles

Avec l'inscription,**un chèque de 200 euros avant le 20 juillet**

à adresser J Claude Milène WEBER 12 rue Baudin 95100 Argenteuil

2° versement de 200 euros à envoyer avant le 1er décembre 2019

3° versement de 200 euros à envoyer avant le 1er avril 2020

Pour tous renseignements 0139818001 -0674908038 ,weber.jeanclaudio@orange.fr

oo

BULLETIN D'INSCRIPTION à adresser avec le 1er chèque à

J Claude Milène 12 rue Baudin 95100 Argenteuil avant le 20 juillet

Nom Prénom

Adresse

courriel

téléphone :

s'inscrit pour le séjour à Chédigny du 13 au 19 juin 2020

ci-joint un chèque de 200 euros x = euros au nom du csme randonnéespédestres

date

signature

Ce séjour est réservé aux adhérents du club à jour de leur cotisation au moment de l'inscription.En cas de désistement non prévu dans les garanties liées à ce séjour ,vos versements resteront acquis au club sauf si un remplacement est possible ,les chèques non utilisés seront détruits.